

Notules de l'assemblée générale :

**ACP Résidence
Golfslag
Duinkerkeleen 54 - 56
8660 De Panne
836.926.391**

Samedi 21/04/2018 à 14h00, hôtel Parkhotel, Dumontlaan 30, 8660 De Panne.

1. Signature de la liste des présences, quorum.

Présents	4.310/10.000 - 13/30
Procurations	1.370/10.000 - 4/30
Absents	4.320/10.000 - 13/30

5.680/10.000 unités présentes ou représentées.
17/30 copropriétaires présents ou représentés.
Le double quorum requis est atteint.

2. Désignation du président de l'assemblée générale.

M. Wolzer est désigné comme président de l'assemblée générale.

3. Désignation du secrétaire de l'assemblée générale. Proposition de désigner le syndic comme secrétaire.

Agence Leroy est désignée comme secrétaire de l'assemblée générale.

4. Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2017. Rapport du commissaire aux comptes.

Les comptes sont parcourus. Le commissaire aux comptes, M. Mambour, donne explications sur son rapport des comptes.

- Compte courant au 20/04/2018 : € 1.313,73
- 2 copropriétaires restent en demeure de non-paiement des provisions pour un montant total de € 5.408,81. L'assemblée générale unanime remet mandat au syndic pour faire appel à un avocat pour récupérer les montants du.
- Les factures de l'exercice 2017, qui manquent dans le dossier, seront présentées au commissaire aux comptes ;
- Le copropriétaire de l'appartement 0501-0502 demande une indemnisation de € 100,00 pour la consommation d'électricité lors des travaux de renouvellement du recouvrement.

L'assemblée générale unanime approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2017.

5. Décharge au conseil de copropriété, au commissaire aux comptes et au syndic pour l'exercice 2017.

L'assemblée générale unanime donne décharge au conseil de copropriété, commissaire aux comptes et au syndic pour l'exercice 2017.

6. Election du commissaire aux comptes pour une période de 1 an.

M. Mambour est élu comme commissaire aux comptes pour l'exercice 2018.

7. Election du conseil de copropriété et durée du mandat.

L'assemblée générale unanime approuve les candidatures de M. Wolzer et M. Haeck. Le conseil de copropriété est élu pour une période de 3 ans.

8. Election du syndic et durée du mandat. Candidature de l'Agence Leroy aux mêmes honoraires, indexés annuellement.

L'assemblée générale unanime accepte la candidature de l'Agence Leroy qui est élu comme syndic pour une période de 1 an.

9. Dossier rénovation de la façade avant. Explications par Mr. Yves Mahieu du bureau d'étude SAB concernant l'état de la façade avant, des suites de cet état et des possibilités de réparations. Estimation du coût pour ces réparations : +- € 110.000,00. A voter pour un accord de principe pour :

· l'exécution des réparations de la façade avant en continuant de traiter ce dossier (majorité de 75%);

· la désignation du bureau d'étude SAB pour le traitement de ce dossier à un honoraire de 9,5% sur le montant total des travaux (majorité simple).

Suite à la constatation de tâches d'humidité causées par la condensation dans certains appartements, qui sont causées par des infiltrations par la façade, aux endroits où les joints de façade sont en très mauvais état ou même disparus, il faudra tenir compte avec le renouvellement nécessaire de tous les joints de façade. Mr. Yves Mahieu du bureau d'étude SAB donne explications auprès des constatations, de l'examen de la façade et des possibilités de réparations/remplacements des joints de façade.

Les travaux n'étant pas 'urgents' (les joints peuvent être remplacés provisoirement aux endroits les plus en danger), l'assemblée générale décide de ne pas exécuter ces travaux immédiatement. L'option 'balustrades' dans la proposition de travaux du bureau d'étude SAB n'est pas reprise.

L'assemblée générale décide de créer un fonds de réserve pour un montant total de € 80.000,00 sur une période de 2 ans en 8 tranches de € 10.000,00.

10. Approbation du budget pour l'exercice 2018.

L'assemblée générale unanime accepte le budget de € 25.000,00 pour l'exercice 2018.

11. Fixation de la date pour l'assemblée générale 2019.

La prochaine assemblée générale se tiendra dans le 06/04/2019.

Divers:

- A mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale : rénovation des cabines des ascenseurs.

Ce document a été signé par les copropriétaires encore présents ceci en version néerlandophone.